

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AMERICAIN**
représentée par son président, Monsieur Michel DAUM
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 348 985 276 00032

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 275 803 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 127 631 €, le solde restant s'élève à 148 172 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **40 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **315 803 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **206 700 €**.

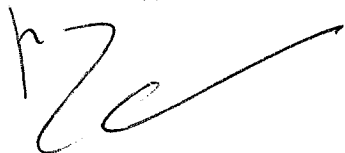
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 14 345 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 4 JUIL. 2016

LE PRÉSIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL
AMERICAIN



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

28/06/16
VISE LE 28/06/16 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ. 21.0.12.86276

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	21085	27000	22136	27000		29000		30000
Nombre d'ATP	0	100	0	100		125		150
Nombre total de licences et d'ATP	21085	27100	22136	27100		29125		30150
Nombre et taux de licences féminines	3217 (15,26%)	4000 (14,81%)	3554 (16,06%)	4000 (14,81%)		4500 (15,52%)		5000 (16,67%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	8300 (39,36%)	(%)	6386 (28,85%)	(%)		(%)		(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3	7	7	12		14		16
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	9,11	20,81	20,81	0				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	6	4	4	3				2
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet – SHN	63,57%	100%	43,41%	100%		100%		100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	100%	100%	87,5%	100%		100%		100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS/ Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (80%)	1 (33,33%)	1 (33,33%)					%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer la situation financière	1 656 236	1890000		2030000		2100000		
Renforcer la présence dans les instances internationales	3	3/5	3	3/5		3/5		
Structuration des ligues, comités et clubs	17/208 - 2/20	0/210 - 2/20						

ND

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Développement de la pratique sportive envers les publics cibles	Nombre de conventions FlagZone / Ligues citoyennes - nombre de clubs impliquées	4	0	5	10	15
Développement de la pratique féminine	Nombre de licenciées Football américain /Flag / Cheerleading	457/625/2135	646/661/2247			
PES	Nombre de sportifs en pôles dans le collectif national jeune	52%	61%	70%	70%	75%
Péreniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales seniors	- Championnat d'Europe ou du monde senior Football américain - Coupe du Monde de Flag senior - Coupe du Monde Flag féminin senior	3 - NQ - 5	4 - NQ - NO	1	1	1
Collectif France féminin	Rang de la France Championnats d'Europe senior féminin Football américain	NP	NP	3	2	1
Plan sport santé (dopage, surpoids)	Nombre d'actions visant la lutte contre les conduites addictives en lien avec les ARS	0	3	25	25	30
Développer l'offre de formation (CQP, diplômés d'état, diplômés fédéraux)	Nombre de diplômés	2877/558	31/6/433	30/-/60	40/20/70	50/25/80
Formation continue des conseillers techniques fédéraux	Nombre de journées de formations - Participation à l'AFCA et autres actions de formation	0	22	70	72	70
Parcours de formation arbitrale	Nombre de diplômés (régional à international)	1836	1788	1500	1500	1500
Rang de la France						
Protection de la santé du pratiquant (SMR)						

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
PES	222 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €
Action 2	222 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	222 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €
Rang de la France	222 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €
Action 2	291 103 €	136 103 €	136 103 €	155 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	291 103 €	136 103 €	136 103 €	155 000 €
Aides personnalisées (AP)	1 103 €	1 103 €	1 103 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	40 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	130 000 €	50 000 €	50 000 €	80 000 €
Structuration des ligues, comités et clubs	120 000 €	45 000 €	45 000 €	75 000 €
Action 1	56 000 €	23 000 €	22 500 €	33 500 €
Structuration fédérale	56 000 €	23 000 €	22 500 €	33 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	56 000 €	23 000 €	22 500 €	33 500 €
Action 3	44 500 €	39 000 €	37 000 €	7 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	44 500 €	39 000 €	37 000 €	7 500 €
Formation continue des conseillers techniques fédéraux	44 500 €	39 000 €	37 000 €	7 500 €
Action 4	28 500 €	16 000 €	16 000 €	12 500 €
Formations fédérales	28 500 €	16 000 €	16 000 €	12 500 €
Professionnalisation de l'activité	12 500 €	10 000 €	10 000 €	2 500 €
Développer l'offre de formation (CQP, diplômes d'état, diplômes fédéraux)	16 000 €	6 000 €	6 000 €	10 000 €
Action 4	41 500 €	10 000 €	10 000 €	31 500 €
Formations fédérales	41 500 €	10 000 €	10 000 €	31 500 €
Développement de la pratique sportive envers les publics cibés	41 500 €	10 000 €	10 000 €	31 500 €
Action 1	97 000 €	34 000 €	34 000 €	63 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	97 000 €	34 000 €	34 000 €	63 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	97 000 €	34 000 €	34 000 €	63 000 €
Action 1	10 500 €	3 000 €	0 €	10 500 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	10 500 €	3 000 €	0 €	10 500 €
Développement de la pratique féminine	10 500 €	3 000 €	0 €	10 500 €
Action 1	12 000 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	12 000 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
Plan sport santé (dopage, surpoids)	12 000 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
Action 3	12 000 €	10 000 €	3 000 €	9 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	12 000 €	10 000 €	3 000 €	9 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	12 000 €	10 000 €	3 000 €	9 000 €
Action 3	13 200 €	13 200 €	13 200 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	13 200 €	13 200 €	13 200 €	0 €
TOTAL	828 303 €	328 303 €	315 803 €	512 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

40 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

275 803 €

ND

SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du FFFA
Compte : 79 RUE RATEAU
93120 LA COURNEUVE

Domiciliation SAINT DENIS (04026)

Identification nationale (RIB)

30003	03766	00050201622	60
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3037 6600 0502 0162 260

Identifiant International de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

B210604C01460 EUR 060411 A 04443
par prélèvement automatique,
entité Bancaire ci-dessus.